

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band: 42 (2012)

Artikel: Les Orangeois et le Refuge genevois au XVIIIe siècle
Autor: Moreil, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Orangeois et le Refuge genevois au XVIIIe siècle

Françoise Moreil

[Françoise Moreil, «Les Orangeois et le Refuge genevois au XVIIIe siècle», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 42, 2012, pp.29-39]

Dès l'époque de la Réforme, favorisant les échanges d'idées, d'étudiants, de pasteurs¹, d'ouvrages de théologie, voire d'artisans, des liens se tissèrent entre la principauté d'Orange et Genève. Ainsi, Jean de Serres - frère du célèbre agronome Olivier de Serres - et Sébastien Julien, tous deux étudiants à l'Académie de Calvin peu après sa fondation en 1559, vinrent terminer leur carrière pastorale dans la principauté comme pasteurs². Entre les deux cités, les échanges humains et matériels se faisaient d'ailleurs dans les deux sens : des livres écrits par des Orangeois furent parfois publiés à Genève³, alors qu'en 1633, l'imprimeur genevois Etienne Voisin était invité par le gouverneur de la principauté Christophe de Dohna. Régulièrement, des artisans de la soie orangeois vinrent offrir leurs services aux marchands genevois ; d'autant plus que lors des persécutions religieuses du XVIe et du XVIIe siècle, ces réformés provençaux n'hésitèrent pas à aller se réfugier dans cette cité hospitalière, si proche⁴.

Ce petit territoire enclavé entre le royaume de France et les Etats du pape appartient à la famille de Nassau dans la décennie 1540, ce qui leur confère le titre de prince. La ville d'Orange détient tous les pouvoirs : siège d'évêché, résidence du gouverneur qui gère la principauté, une université depuis 1365, un parlement créé en 1471 ainsi qu'un collège réformé en 1573⁵. Les échanges économiques avec les bourgs voisins de Courthézon, Jonquières et Gigondas sont denses. La Réforme s'est implantée très tôt dans

une société en mutation, dans laquelle s'est développée une nombreuse classe de marchands, d'artisans et de professions libérales, notaires, médecins et régents⁶. Au XVIIIe siècle, la principauté est peuplée de dix mille habitants environ.

Dans ces pages, le choix a été fait de suivre le sort de certains Orangeois réfugiés à Genève afin d'observer leur intégration - ou non-intégration - dans leur cité d'accueil, en étudiant essentiellement les mariages. La pratique de la même langue et de la même foi réformée fut un puissant facteur de cohésion pour ce groupe de calvinistes. Dans les archives genevoises,

- 1 Jean-Pierre GABEREL, *Histoire de l'Eglise de Genève*, 1, Genève, 1858, pp.171-173.
- 2 Marc VENARD, *Réforme protestante, réforme catholique dans la province d'Avignon au XVIe siècle*, Paris, 1993; Françoise MOREIL, «Le contrat de mariage de Jean de Serres», *Revue du Vivarais*, 2010, pp.183-189. On trouvera de nombreuses requêtes d'églises françaises (dont celle d'Orange) à la recherche d'un pasteur dans les *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève* [désormais RCP], tomes I à XIV, Genève, 1962-2012. Sur Serres et Julien, voir RCP, tomes III et VI, *passim*, Genève, Droz, 1969 et 1980.
- 3 Gaspard MARTIN, *Capucin réformé de Gaspar Martin de Carpentras déclarant au long les causes de sa conversion à l'Eglise reformée: refutant par le menu la responce d'A. B. C contre sa premiere déclaration et decouvrant les grands erreurs et abus de l'Eglise romaine et de sa moinerie*, Genève, 1618.
- 4 Rémi SCHEURER, «Passage, accueil et intégration des réfugiés huguenots en Suisse», dans Michelle MAGDELAINÉ et Rudolf VON THADDEN (dir.), *Le refuge huguenot*, Paris, 1985, pp.45-62.
- 5 René MOULINAS, «Orange», dans Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, 1996, pp.930-931.
- 6 Wilhelmus François LEEMANS, «Conflits religieux à Orange à l'époque de la Réforme», *Provence historique*, 38/151, 1988, pp.1-10.

les registres de la Bourse française et les minutaires de notaires ont été exploités – soit environ cent cinquante registres dans l'ensemble – afin de retrouver les actes signés par les Orangeois et, notamment, des contrats de mariage et des testaments dont l'intérêt n'est plus à démontrer⁷. L'étude du notaire Marc Fornet s'est révélée très fréquentée par les Orangeois. Les archives de l'ancienne principauté ont permis de compléter ce *corpus*⁸. L'existence de patronymes et de prénoms semblables qui apparaissent parfois dans plusieurs familles ne permet cependant pas toujours de distinguer les individus les uns des autres. Pour mesurer l'intégration par les mariages, l'absence de mention d'origine de la future épouse empêche de parvenir à des conclusions certaines.

Genève: une destination ancienne

Lors du premier Refuge, des Orangeois avaient déjà franchi la frontière, tels les deux frères Bellujon, en 1568, qui restèrent à Genève jusqu'à la paix de Saint-Germain en 1570. Ils appartenaient à l'élite sociale par leur oncle Jean Virieu, greffier et receveur du prince. Un de leurs descendants reçut, en 1621, la baronnie de Coppet, qui fut achetée par le baron de Dohna trois décennies plus tard.

A cette époque, la Bourse française est créée pour venir en aide aux Français réfugiés. Les conditions pour en bénéficier sont d'être d'origine française, de religion réformée et démunie. Deux catégories d'assistés sont distinguées: les ordinaires, qui sont assistés régulièrement par un petit pécule et les extraordinaires, qui viennent d'arriver. Cette institution est dirigée par six diacres élus pour un an par la Compagnie des pasteurs. Un secrétaire tient les précieux registres qui apportent les renseignements utilisés dans ces pages où, entre autres réfugiés, les Orangeois sont inscrits. Le pauvre a sa place dans la société protestante⁹.

Un siècle plus tard, la révocation de l'Edit de Nantes (signé en 1598) offre au roi de France le prétexte pour envahir la principauté une nouvelle fois et l'occuper jusqu'à la signature de la paix de Ryswick en 1697, provoquant ainsi un important mouvement

d'émigration, notamment à destination de la cité lémanique. Le ministre Jacques Pineton de Chambrun a laissé un récit poignant de sa fuite vers Genève. Sitôt arrivé, il entonne le psaume 26 en remerciement de cette évasion réussie, tout en versant des larmes, pour avoir été « reçu en cette ville comme un ange »¹⁰. Les fugitifs prennent, de préférence durant cette période, la route des Provinces-Unies, pour retrouver la protection de leur prince¹¹. Après la découverte d'une assemblée clandestine en 1686, le subdélégué du roi de France qui a introduit l'administration française dans la principauté, perquisitionne la maison de la veuve du chirurgien Vézian, qui lui apprend que sa fille aînée se trouve à Genève¹². Judith Vézian repar-

- 7 Barbara ROTH-LOCHNER, *De la banche à l'étude, une histoire institutionnelle, professionnelle et sociale du notariat genevois sous l'ancien régime*, Genève, 1997.
- 8 Claude-France HOLLARD, *Archives des princes, de la principauté, du parlement et du conseil de guerre d'Orange*, Répertoire numérique détaillé, Avignon, 2005. Etudier la totalité des Orangeois venus en Suisse serait un autre travail, de grande envergure.
- 9 Hélène MAYOR, *La Bourse française de Genève au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes*, mémoire, de licence, Université de Genève, 1983, déposé aux Archives d'Etat de Genève [désormais: AEG]; Jeannine OLSON, *Calvin and social welfare: deacons and the Bourse française*, London, Toronto, 1989; Cécile HOLZ, « La Bourse française de Genève et le Refuge de 1684 à 1686 », dans Olivier REVERDIN, Jérôme SAUTIER, Olivier FATIO et Louise MARTIN, Liliane MOTTU-WEBER, Michel GRANDJEAN et Cécile HOLTZ, *Genève au temps de la Révocation de l'édit de Nantes, 1680-1705*, Genève, 1985, pp. 441-500.
- 10 Jacques PINETON DE CHAMBRUN, *Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun, pasteur de la maison de Son Altesse sérénissime, de l'église d'Orange et professeur en théologie, qui contiennent les persécutions arrivées aux églises de la principauté d'Orange depuis l'an 1660. La chute et le relèvement de l'auteur, avec le rétablissement de St Pierre en son apostolat ou sermon sur les paroles de Notre Seigneur Jésus Christ selon St Jean, ch. XXI, V, XV*, Paris, 1854, pp. 225 et 234.
- 11 Françoise MOREIL, « La principauté d'Orange: un carrefour entre France et Provinces-Unies au XVIIIe siècle », in Yves KRUMENACKER et Olivier CHRISTIN (dir.), *Entre calvinistes et catholiques: les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIe-XVIIIe siècles)*, Mayenne, 2010, pp. 239-258.
- 12 Archives départementales de Vaucluse [désormais: AdV], 2E25/61, fol. 75-80; 107-111.

tira, en 1703, en Suisse avec ses deux filles¹³. Pour-suivant son inspection, le subdélégué arrive à la maison du cardeur de soie Daniel Voulaire, qui serait en Provence, selon les déclarations de son épouse, « pour lever les cocons depuis quinze jours » ; cependant, les voisins précisent une autre destination, Genève¹⁴ ! D'ailleurs, Mme Voulaire est malade, ainsi que son fils, et n'a pas l'intention de fuir. Le tailleur d'habit, François Sinwalders, a émigré à Genève. Françoise Bernusset, fille d'un riche cordonnier, a rejoint la famille de son époux, le chirurgien Christian Brouvers, décédé. L'explication de ce choix se lit dans son contrat de mariage signé à Orange, où le beau-père, ancien sergent du château d'Orange, est revenu pour cette union, après son installation à Genève¹⁵. Malgré le décès de son mari et les années passées, des liens ont été préservés avec sa belle-famille. Une autre source montre la réunion de ces réfugiés : fin février 1687, le marchand de chevaux Honoré Bougerel en apporte un témoignage au subdélégué¹⁶. Le 1er février, de passage à Genève pour ses affaires, il fait étape en compagnie de son frère et de son neveu, qui livrent aussi leurs propres versions signées, dans une auberge où ils ont retrouvé des Orangeois fugitifs : Jacques Doize, arrivé la veille, fatigué par son périple (par Die, La Motte-Chalençon, porté par son passeur dans les endroits dangereux de la montagne pour huit pistoles), Pineton de Chambrun, attablé avec son épouse et son neveu. Ils ont également vu le jeune Jean Faure, Madame de Julien et le fils du régiment Lagier. Le subdélégué a certainement transmis l'information à son supérieur, même si aucun autre document ne permet à ce jour de connaître la suite donnée à ces dépositions.

Des Suisses font aussi le trajet en sens inverse, tels les soldats de la garnison qui trouvent des épouses dans la principauté quand elle est redevenue indépendante après la paix de Ryswick en 1697 : en juin 1698, Abraham Chevaux de Morges ou Claude Langin ou encore en 1701, le Bernois Jean Aygle¹⁷.

Avant l'arrivée massive de 1703, certains Orangeois sont présents en terre genevoise, comme Charles Blisson, greffier des domaines du prince, qui signe, en octobre 1701, une procuration destinée à son épouse

Isabeau Brutel et à son gendre, Benjamin Ougier, à propos de l'héritage de son frère et de son testament¹⁸. Par cet acte notarié, il lègue 50 livres aux pauvres orangeois et règle sa succession entre ses petits-enfants, nés de sa fille unique, dont le contrat de mariage a été signé en Hollande en 1693, lors de l'occupation précédente, « à cause des malheurs qui les avoient fait esloigner de leur pays »¹⁹. Tous les témoins sont Genevois sauf un, Antoine Garagnon, natif d'Orange, qui est installé comme marchand et sera reçu « habitant » de Genève, le 13 septembre 1695²⁰. Cet acte montre combien les Orangeois circulent sur les routes de l'Europe.

L'exil de 1703

Le 19 mars 1702, Guillaume III, roi d'Angleterre, qui est aussi prince d'Orange, meurt sans descendance. Ce décès déclenche une nouvelle occupation de la principauté d'Orange par le puissant voisin, Louis XIV. L'année suivante, le roi de France impose un choix cruel aux réformés orangeois : se convertir et demeurer à Orange ou rester protestants, mais alors partir en exil, possibilité qu'il leur avait refusée en 1685. Le 28 mars 1703, le comte de Grignan, lieutenant général du roi de France, arrive à la tête des soldats et interdit le culte réformé, fait fermer les temples, oblige les protestants à abjurer. Le lendemain, le représentant du roi de France exige, lors du Conseil de ville, le serment de fidélité²¹. Le 31 mars, les communautés de la principauté doivent accepter les ordres de Grignan²². Finalement, le 19 avril 1703, des ordres royaux accordent un délai de trois mois aux protestants qui refusent de se convertir au catholicisme et leur permet de

13 Archives de l'Eglise Française de Berlin [désormais : AEFB], 758, Rep.04, 620, vol.7.

14 AdV, 2E25/61, fol.89-93 et 95-97.

15 AdV, 3E51/128, fol.200.

16 Archives départementales des Bouches du Rhône, C2290.

17 AdV, 3E/51, 356, fol.622 ; 3E/51, 447, fol.159.

18 AEG, notaire François Joly, 1701, vol.44, fol.184.

19 AEG, notaire François Joly, 1701, vol.44, fol.186v.

20 Alfred PERRENOUD et Geneviève PERRET, *Le livre des habitants de Genève, 1684-1792*, Genève, SHAG, 1985, no 631, p.56.

21 Archives communales d'Orange [désormais : ACO], BB35, fol.215.

22 ACO, BB35, fol.216.

partir à l'étranger avec des passeports. C'est seulement lors du Conseil du 27 mai que le premier consul cite ces ordres, dont le texte est « publié dans les rues par tous les coins et carrefours de la ville et affiché par copie au pilier de la place et à la porte de la grande église »²³. Environ 1500 personnes émigrent alors, dans des conditions très difficiles. Quelques lignes du registre donnent l'atmosphère du temps à travers les plaintes des sages-femmes, des apothicaires, des femmes allaitant, du curé même, car :

les soldats du régiment de Damas qui sont en cette ville et gardent les portes ordinairement ne voulurent point laisser sortir personne de la ville depuis deux heures jusqu'à sept heures... a cause des habitants qui sortent tous les jours de l'estat pour cause de religion²⁴.

Dans l'été 1703, c'est la destination de Genève qui est choisie par ces fugitifs²⁵. Ces Orangeois sont accompagnés de nombreux enfants comme les onze Bastide ou les sept Bourguet. La part des jeunes (40%) est semblable à celle du royaume de France²⁶. Un nombre important de veuves (250) ont pris la route avec leur progéniture, tels les quatre de mesdames Chièze et Vézian ou la veuve du ministre Chion et ses quatre petits. Par contre, la part de l'élite sociale est faible (10%). En fait, les domestiques fournissent la première catégorie professionnelle, soit 173. Les artisans, travaillant dans le textile, sont au nombre de 125 dont 66 cardes de laine et de soie. Le troisième groupe vient du monde rural, soit 84 personnes. Le total des artisans extérieurs au textile s'élève à 91 (dont 45 cordonniers). Tous ces Orangeois ne sont pas logés à Genève. Lors d'une conférence tenue à Aarau en août 1703, un millier d'entre eux ont été pris en charge par les cantons suivants²⁷ : 263 à Zurich, 373 à Berne, 137 à Bâle, 84 à Schaffhouse, 63 à Saint-Gall, 21 à Bienne, 32 à Neuchâtel, 6 à Bonneville, plus 21 à Mulhouse qui est alliée des cantons suisses²⁸. C'est donc 500 Orangeois environ qui demeurent à Genève.

Les trois pasteurs orangeois repartent immédiatement afin de chercher des secours aux Provinces-Unies, en Prusse et en Angleterre, en laissant le plus âgé d'entre eux, Aunet. Seule la réponse des Provinces-Unies se révèle négative. Grâce à l'appui de la reine

Anne, une collecte permet de réunir en Angleterre la somme importante de 60 000 Reichstaler, qui est placée à Berlin sous le contrôle de l'ambassadeur anglais. Début septembre 1704, arrive, à Berlin, une lettre du professeur Turretini qui sollicite un « secours proportionné à leurs besoins, afin qu'ils ne soient pas exposés à la tentation de retourner dans leur patrie »²⁹. Après discussion, il est décidé qu'un cinquième en sera versé aux Orangeois exilés en Suisse. Ces fonds sont gérés, à Genève, par les marquis d'Arzelliens et Duquesne, l'avocat nîmois Rouvière et deux Orangeois, le conseiller Drevon et le marchand-droguiste André Convenent, qui fut consul en 1685 et trésorier du Consistoire et, à ce titre, qualifié pour cette tâche. Un prélèvement sur les fonds anglais rembourse ultérieurement les frais du voyage au marchand orangeois Guillaume Denis, qui avait avancé 4000 livres pour payer les bateaux utilisés entre Orange et Seyssel³⁰. Grâce à cet argent, les enfants orangeois bénéficient à Genève de cours donnés par deux maîtres d'école spécifiques, Françoise Gabet, maîtresse d'école pour les quinze filles et l'ancien diacre, Daniel Laurens, pour les dix-sept garçons. Le but de ces exilés de la foi est qu'ils puissent lire le catéchisme et les psautiers

23 ACO, BB35, fol. 226.

24 ACO, BB35, fol. 230.

25 AEG, Archives hospitalières, Bourse française, Ka8.

26 Ces pourcentages ont été calculés d'après la liste établie en 1703 par le pasteur Jean Convenent, dans Jean CONVENENT, *Histoire abrégée des dernières révolutions arrivées dans la principauté d'Orange qui contient une brève description de cette principauté, les persécutions que le roi de France a exercé contre les habitants, une fidèle relation du soulèvement des Cévennes et une liste de tous les protestants de cette principauté qui en sont sortis par les ordres du roi de France. avec un sermon sur ce sujet par J. C. ci-devant pasteur de la maison de Sa majesté Guillaume III et de l'église d'Orange*, Londres, Robert Roger, 1704, in-8, pp. 61-71. Cette liste pose des difficultés d'interprétation : jusqu'à quel âge le terme d'« enfant » peut-il être compris ? Comment distinguer parmi les domestiques, en l'absence de toute précision, les hommes et les femmes ?

27 Fred W. FELIX, *Die Ausweisung der Protestanten aus dem Fürstentum Orange 1703 und 1711-13*, Bern, 2000, pp. 35-42.

28 AEFB, 758, Rep. 04, 620.

29 AEFB, Rep. 04-XVII, fol. 117.

30 AEG, Archives hospitalières, Bourse française, Kg 44 ; AEFB, Rep. 04-XVII, 731, fol. 39, 16 juin 1704.

qui sont achetés en 89 exemplaires. Ce chiffre donne une estimation du nombre des jeunes réfugiés. Un budget est également prévu pour régler les honoraires du médecin, de l'apothicaire, du chirurgien ainsi que les frais et les achats imprévus tels que les vêtements. En 1710, 183 Orangeois résident encore à Genève. En février 1710, le total des sommes versées aux réfugiés restés en Suisse s'élève à 39693 livres 6 sols 9 deniers du 1er août 1704 au 10 avril 1708³¹. Quand, en avril 1710, de nouveaux subsides parviennent d'Angleterre, un cinquième est envoyé à Genève, soit 148 livres sterlings pour faire face aux difficultés de la Bourse française dues à « la cherté des vivres »³².

C'est donc un groupe important avec une identité bien définie qui arrive, encadré par les représentants de ses institutions, soit le gouverneur, les membres du parlement, les quatre ministres, les anciens des consistoires, et les régents du collège. Les réformés orangeois, de l'élite nobiliaire et bourgeoise jusqu'aux simples laboureurs ont pris volontairement la décision de l'exil plutôt que de revivre le drame de la conversion forcée qu'ils ont connu pendant douze ans, de 1685 à 1697, en «...n'emportant que leur ame comme butin»³³.

Le sort de l'élite orangeoise

Toute la société orangeoise de ce début du XVIIIe siècle peut être observée, depuis l'élite qui n'émarge pas à la Bourse française grâce à sa fortune, jusqu'aux gens plus modestes qui, eux, ont recours aux institutions caritatives. La variété des exemples permet de mesurer la complexité de cette situation d'exil ; les détails concernant la nouvelle vie des exilés, leur installation et leurs activités, donnent parfois à voir les différents degrés d'intégration.

Une des premières Orangeoises notées dans le registre de la Bourse française à la date du 9 juillet est la veuve du pasteur Gondrand : elle sollicite un financement pour se rendre à Berlin avec sa fille, soit quinze écus. Ensuite, les requêtes se multiplient : le 23 juillet, 15 personnes, dont une femme enceinte, et le 30 juillet 17 personnes³⁴. Le 6 août, parmi les huit demandeurs, figure le pasteur Aunet, qui touche

la somme de trois écus. Lors de l'occupation de la principauté d'Orange en 1685, ce ministre de Courthézon avait été emprisonné avec ses collègues pendant douze ans³⁵. Après sa libération et son retour dans la principauté rendue à Guillaume III en novembre 1697, il a pris la route de l'exil le 23 avril 1703, accompagné de sa demi-sœur Françoise qui, lors de son baptême en 1658, a eu pour parrain le pasteur Pineton de Chambrun et pour marraine Françoise de Veilheux, l'épouse du lieutenant du château. Ce choix de parrain et marraine appartenant aux notables est le signe visible de la place éminente occupée par les ministres dans cette société réformée³⁶. Dans son testament dicté en 1706, le pasteur Aunet pense à ses fidèles en fixant les conditions précises de son legs de dix écus destinés aux pauvres de l'Eglise réformée de Courthézon :

...au cas qu'elle ne fust pas restablie, ce qu'à Dieu ne plaise, aux pauvres de l'Eglise réformée d'Orange et si ni l'une ny l'autre ne subsistoit plus, j'entend que ce légat soit payé à la bourse française des réfugiés à Genève et cela une année après la paix ou après ma mort si les Eglises de la Principauté d'Orange sont rétablies, par mon héritière³⁷.

Il n'oublie pas de mentionner un livre prêté par le professeur Turretini pour qu'il lui soit rendu. Les témoins présents qui l'entourent sont tous Orangeois sauf son collègue, le pasteur Charles Maurice qui, né en Provence, s'est également réfugié dans la cité de Calvin³⁸. Sa signature est suivie de cette mention

31 AEFB, Rep.04-XVIII, 734, fol.146, 175-176, 201; AEFB, Rep.620, vol.10, 761 où le même total est recopié.

32 AEFB, Rep.04-XVIII, 734, fol.182-183.

33 Jean CONVENENT, *Histoire abrégée des dernières Révolutions arrivées dans la Principauté d'Orange*, op.cit. p.84.

34 AEG, Archives hospitalières, Bourse française, Ka8, fol.336-338.

35 Françoise MOREIL, « Le récit de la révocation de l'édit de Nantes dans la principauté d'Orange : les aventures du pasteur Aunet (1685-1697) », dans *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, 147/3, 2001, pp.425-434.

36 ACO, GG39, fol.388.

37 AEG, notaire Marc Fornet, vol.9, fol.21-31, 18 janvier 1709.

38 Céline BORELLO, *Les protestants de Provence au XVIIIe siècle*, Paris, 2004, pp.193-194.

«pasteur de Courthézon, et ayant soin de ceux de la principauté d'Orange réfugiés à Genève». Son décès se produit trois ans plus tard, le 13 janvier 1709, à l'âge de 74 ans dans son domicile de la rue du Temple³⁹. Malgré l'argent légué par son frère, Françoise sera assistée régulièrement de deux écus mensuels par la Bourse jusqu'à son décès en novembre 1716⁴⁰.

Un contrat de mariage prestigieux est signé en janvier 1704 à Genève entre Emilie de Beaucastel et le major Henri Hochreutiner dit Horutener, fils d'Abigail Zollicoffer, de Saint-Gall. La future mariée, née en 1673, appartient à la noblesse locale par son père, capitaine pour le prince à Courthézon, et par sa mère, Laure de Langes, qui la pourvoient d'une dot de 5000 livres. Parmi les témoins, figurent le chirurgien Pierre Galabin, «aussi réfugié en cette ville», et le ministre Aunet, qui, sur l'acte, appose sa signature suivie de la mention «doyen des pasteurs de la principauté d'Orange»⁴¹. Des liens anciens existent entre eux car Aunet possède une Bible qui lui a été offerte par les Zollicoffer de Marseille. En 1702, il avait célébré le mariage de Jean Zollicoffer à Courthézon, probablement en raison de la possibilité offerte par la libre pratique de la religion réformée dans la principauté à cette époque⁴². Un frère d'Emilie-Henriette, Alexandre, avait d'ailleurs épousé, en 1684, la Genevoise Michèle de Roset dont la fille, Laure, s'unit en 1703 à Henri-François de Mestral, seigneur de Vincy⁴³. En 1745, la Bourse française reçoit un legs de 1750 écus en reconnaissance de l'aide accordée par Frédéric-Henri de Beaucastel, un autre frère d'Emilie-Henriette qui, né en 1700 à Courthézon, est mort en Piémont au service du roi de Sardaigne⁴⁴.

Les actes notariés économiques permettent de voir des Orangeois établis à Genève, comme Louis de Drevon qui en tant qu'époux d'Henriette-Amélie de Berckhoffer touche une somme importante pour elle⁴⁵. Ils appartiennent tous deux à la noblesse orangeoise. Lui, né en 1656, est conseiller du parlement orangeois. Son épouse, baptisée en 1673 au château, a eu comme parrain le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui est représenté par le pasteur Pineton de Chambrun et porte le prénom composé de la dynastie des Nassau⁴⁶. Elle est la petite-fille du pas-

teur Charles de Veilheux et la fille de Françoise de Veilheux et de Jean-Henry de Berckhoffer, commandant du château, qui se défendit héroïquement contre les troupes françaises en 1673. C'est dans la principauté que le mariage Drevon-Berckhoffer est célébré en avril 1699⁴⁷. Quelques mois plus tard, son frère, Charles, né en 1657 dans la principauté, major d'un régiment d'infanterie des Provinces-Unies, laisse une première procuration à son beau-frère Drevon qui a été le parrain d'une fille de Charles, née en octobre 1698 à Orange⁴⁸. Des liens de confiance ont été établis entre les deux beaux-frères. Beaucoup plus tard, en 1714, Charles lui adresse une autre procuration depuis Genève cette fois⁴⁹. Devenue veuve, Henriette-Amélie de Berckhoffer, toujours présente à Genève, signe en 1734 une procuration à son fils Charles-Henri⁵⁰.

Le dernier gouverneur de la principauté, François de Langes de Montmirail, baron de Lubières, à l'âge de 39 ans, fait un beau mariage en septembre 1703, en épousant Marie Calandrini⁵¹. C'est la dernière fille de Jean-Louis Calandrini, qui siège au Conseil des Deux Cents, comme, avant lui, son père, et son fils, après lui, et de Marie Hertner, née en 1677. Ses parents lui offrent une dot de 33 000 livres. Le contrat de mariage est signé dans la maison des Calandrini en présence du frère de la mariée et des beaux-frères Pictet et Favre. Est-ce l'exil qui a favorisé cette union ou les

39 AEG, EC morts, 53, p. 79.

40 AEG, Archives hospitalières, Bourse française, Ka 9, 1707, fol. 219; 1708, fol. 301; Ka 10, 1709, fol. 452; 1710, fol. 252; 1711, fol. 177; 1713, fol. 382; 1714, fol. 489; 1715, fol. 641.

41 AEG, notaire Jean-Pierre Charton, vol. 12, fol. 10, 11 janvier 1704.

42 Archives communales de Courthézon [désormais: ACC], GG 14, fol. 121.

43 AEG, notaire Jean-Pierre Charton, vol. 12, fol. 10, 11 janvier 1704. Cf. Vincent BEZENÇON et Salomon RIZZO, avec la collaboration de Christine AMSLER et Paul BISSEGER, *Inventaire des archives du château de Vincy*, 2012, t. 1, p. 4 (AEG, Ms hist. 906).

44 AEG, Archives hospitalières, KK 2, fol. 199.

45 AEG, notaire Marc Fornet, 1714, vol. 20, fol. 68.

46 ACO, GG 40, fol. 151b.

47 ACO, GG 45, fol. 92.

48 ACO, GG 40, fol. 479. AdV, 3E 53/41, fol. 394, 502.

49 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 20, fol. 184, 2 novembre 1714.

50 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 56, fol. 95, 18 septembre 1734.

51 AEG, notaire Beddevole, vol. 10, fol. 215, 5 avril 1703.

négociations étaient-elles déjà amorcées avant l'arrivée des Orangeois? Les liens avec les familles genevoises importantes sont renforcés de façon endogamique. Ce mariage genevois n'empêche pas François de Langes de Montmirail de s'occuper de ses compatriotes réfugiés à Berlin, où il a été nommé à la direction de la Maison d'Orange en 1704 par le roi de Prusse⁵². Ensuite, il terminera sa carrière en tant que gouverneur de la principauté de Neuchâtel, où il décedera en 1720⁵³. En 1724, leur fille Suzanne, née en 1706, convole avec Ami Lullin, pasteur, professeur et recteur de l'académie, à qui elle apporte une dot de 30 000 livres, du même niveau financier que celle de sa mère⁵⁴. Les descendants prolongent ce parcours prestigieux avec Charles Benjamin, qui devient membre du Conseil des Deux Cents en 1752 et Marie-Louise, qui s'unit en 1725 à l'avocat Antoine Saladin, dont les ancêtres appartiennent également au Conseil des Deux Cents depuis le XVIe siècle. Leur unique fille deviendra l'épouse du propriétaire du beau château de Crans⁵⁵. La réussite et l'intégration sociale ont été immédiates pour ces puissantes familles dont l'exil ne paraît pas avoir été trop éprouvant.

C'est une dizaine d'années plus tard que l'avocat Moïse Félix épouse, en présence de l'avocat Rouvière, Eléonore de Bergier d'Alençon, fille du président de l'ex-parlement. Ce dernier donne son accord écrit par une lettre venue de Berlin et accompagnant la dot de 2000 livres léguées par la grand-mère⁵⁶. Félix a quitté Orange seulement en fin d'année 1713 après avoir réglé la succession de sa famille.

Un an après son arrivée, le riche bourgeois Timothée Chapat (Chappet) s'est remarié à Genève, avec Jacqueline Carlot, veuve de Pierre Laurens d'Orange, qui apporte une dot de 3000 livres⁵⁷. Le 19 avril 1704, il est reçu habitant⁵⁸. Son épouse décède l'année suivante en léguant la même somme de cinq écus aux pauvres de l'Hôpital et à la Bourse française. Son époux est son héritier universel à la condition d'entretenir son frère Pierre Carlot⁵⁹. Dix ans plus tard, en mai 1714, Chapat lègue 100 livres aux pauvres de l'Hôpital et 100 livres à ceux de la Bourse française. Il choisit comme héritier universel son fils aîné Daniel, qui exerce comme avocat à Orange, où il a fait le choix

de demeurer, au contraire de son père. La clause d'entretien de Pierre Carlot est reportée sur Daniel, qui signe un accord, tout à fait original, avec les diacres de la Bourse française, auxquels il a, en quelque sorte, transféré cette charge contre la somme de 500 livres. La possibilité du retour dans la principauté pour Pierre Carlot est même prévue avec reversement du reliquat du legs à Daniel Chapat⁶⁰. Louis, le petit-fils, né à Orange et baptisé catholique, homme de lettres et graveur, rejoint, en 1731, sa famille restée à Genève, avant de repartir pour Berlin⁶¹. Les contacts se sont poursuivis malgré l'éloignement géographique et les frontières religieuses entre les deux branches de cette famille.

Le devenir des artisans orangeois

La famille Ressegairé fournit un bon exemple de réussite professionnelle. Claude Ressegairé et Anne Vivet (mariés en 1682⁶²), parviennent à Genève avec leurs trois enfants, Louis, Guillaume et Marguerite, et une nièce. Dans l'ex-principauté, ce cardeur de soie apparaît comme témoin de contrats de mariage en 1698 et 1702⁶³. Il a vendu, avant le départ le 17 juillet 1703, les fruits de la récolte de deux vignes et d'une terre pour

52 AEFB, Rep. 04, XVII/1.

53 Alexandre DAFFLON, « Neuchâtel, ses gouverneurs et le refuge huguenot dans la première moitié du XVIIIe siècle », dans *Bulletin de l'Association suisse pour l'histoire du refuge huguenot*, 28, 2007-2008, pp. 6-22.

54 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 37, fol. 108, 26 août 1724.

55 Jacques-Augustin GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps*, Genève, 1839, vol. 1, p. 103; vol. 2, p. 379.

56 AEG, notaire Jean Girard, vol. 19, fol. 181, 20 avril 1714.

57 AEG, notaire Jean Fornet, vol. 27, fol. 215, 14 avril 1704.

58 AEG, Archives hospitalières, K11, fol. 184. Alfred PERRENOUD et Geneviève PERRET, *Le livre des habitants de Genève*, op. cit., no 1227, p. 78.

59 AEG, notaire Jean Fornet, vol. 29, fol. 241, 30 octobre 1705.

60 AEG, notaire Jean Fornet, vol. 36, fol. 56, 187, 23 mai 1714 et 2 mai 1715.

61 Christine FEUILLAS, « Un Orangeois méconnu : Louis Chapat (1706-1781) », dans *Bulletin des Amis d'Orange*, 112, 1989, pp. 12-16.

62 ACO, GG45, fol. 80.

63 AdV, 3E51/447, fol. 33; 3E51/407, fol. 250.

la somme de 192 livres, à Philippe Bastet⁶⁴. En 1705, il est rentré à Orange, où il dicte son testament avec des legs de 30 sols aux pauvres de l'hôpital, de 300 livres à chaque héritier, son épouse et les trois enfants⁶⁵. Les raisons de ce retour ne sont, malheureusement, pas connues : inadaptation ou nostalgie ? Par contre, les enfants sont restés à Genève, où Guillaume épouse, en 1711, Charlotte Besson d'Etaix en Vivarais, qui apporte une dot de 861 livres⁶⁶. En 1718, la fille, Marguerite, dont la dot est de 392 livres, convole avec l'orangeois Joseph Couriaud, installé tanneur à Nyon⁶⁷. Le second fils Louis est admis comme habitant en 1709 et son frère Guillaume, en 1711⁶⁸. En présence de l'avocat orangeois Pierre Broche, Louis épouse en 1710 la fille d'un citoyen, Anne Bardet, qui apporte une dot de plus de 2000 florins⁶⁹. Louis place ses fils comme apprentis, Jacob chez un faiseur de « boetes » (de montres) en 1726, pour une durée de quatre ans et dix mois, pour le prix de 60 écus⁷⁰, et David chez un orfèvre, pour cinq ans et demi⁷¹. Sa fille Marie signe chez une tailleur en 1736. David, devenu maître-orfèvre, reçoit des apprentis en 1753 et en 1761⁷². En 1766, sa fille Perrette se marie avec un maître-horloger tandis que son cousin, David, fils de Jacob maître-monteur, convole en 1769⁷³. Jacob, époux de Françoise Roset, dicte son testament en 1778⁷⁴. Deux autres filles, Gabrielle et Françoise, épouseront des horlogers en 1782 et 1784⁷⁵. Le choix des enfants du cardeur de s'établir à Genève leur a permis d'effectuer une belle ascension professionnelle et sociale grâce, probablement, aux dots de leurs épouses.

En 1706, la signature du contrat de mariage du menuisier Charles Rebattu, né en 1681 dans la principauté⁷⁶, et de Claudine Torel, native de Cully en Suisse, se tient dans la maison de l'ancien syndic Jean de Normandie, pour qui travaille la future épouse. Elle a ainsi pu réunir une dot de 2350 florins⁷⁷. Le pasteur Aunet les honore de sa présence. Le marié est admis comme habitant⁷⁸. Cependant, malgré cette union avec une jeune fille genevoise, l'intégration ne semble pas réussie : en 1715 en effet, ils désirent partir pour l'Angleterre. Le couple, avec un enfant, reçoit des diacres de la Bourse un viatique de quatre écus, « ne pouvant rien gagner icy »⁷⁹. Les difficultés profession-

nelles les conduisent vers un autre pays du Refuge, à la recherche d'une stabilité difficile à trouver.

Certains s'installent comme, en mai 1705, le chirurgien Pierre Galabin, qui loue à Ennemond Renaud et Joseph Peschoux, habitants de Genève, le premier étage d'une maison située rue du Temple, à Saint-Gervais, complété par une cave, une remise pour le bois et l'usage du grenier pour étendre la lessive, pour le prix de 39 écus annuels⁸⁰. Il a trouvé cette location dans un quartier où sont concentrés les Français, dont le pasteur Aunet⁸¹. Son élégante signature apparaît souvent sur les actes notariés en tant que témoin. Galabin est né en 1674 à Orange, où son père exerçait comme maître-chapelier et s'était uni à Alix Montbonoux, venue du proche Languedoc⁸². Pierre Galabin et son épouse, Marie Guire, d'origine orangeoise, emploient une servante, Catherine Flachaire⁸³. Les parents de Pierre Gabelin ont pris la route de l'Angleterre, où ils restent quelques années jusqu'en 1711 pour repartir vers Berlin. Ils y sollicitent de l'aide qui leur sera refusée, car leur fils installé à Genève peut les aider⁸⁴.

64 AdV, 3E51/472, fol.835.

65 AdV, 3E51/473, fol.22.

66 AEG, notaire Pierre Vignier, vol.3, fol.271, 4 mai 1711.

67 AEG, notaire Pierre Vignier, vol.7, fol.81, 17 août 1718.

68 Alfred PERRENOUD, Geneviève PERRET, *Le livre des habitants de Genève, op.cit.*, no 1846, p.103; no 1954, p.107.

69 AEG, notaire Pierre Vignier, vol.2, fol.326, 8 décembre 1709.

70 AEG, notaire Pierre Vignier, vol.11, fol.352, 29 janvier 1726.

71 AEG, notaire Pierre Vignier, vol.12, fol.15, 15 juillet 1726.

72 AEG, notaire Pierre Vignier, vol.15, fol.128, 3 septembre 1753; notaire Jean-Pierre Vignier, vol.1, fol.33, 31 juillet 1761.

73 AEG, notaire Jean-Pierre Vignier, vol.5, fol.174, 27 mai 1766; vol.8, fol.266, 13 juillet 1769.

74 AEG, notaire Jean-Pierre Vignier, vol.18, fol.42, 7 février 1778.

75 AEG, notaire Jean-Pierre Vignier, vol.22, fol.14, 31 janvier 1782; vol.24, fol.412, 7 octobre 1784.

76 ACO, GG40, fol.339.

77 AEG, notaire Jean Girard, vol.12, fol.100, 21 juillet 1706.

78 Alfred PERRENOUD et Geneviève PERRET, *Le livre des habitants de Genève, op.cit.*, no 1463, p.87.

79 AEG, Archives hospitalières, Ka10, fol.688.

80 AEG, notaire Marc Fernet, vol.1, fol.127, 22 mai 1705.

81 Anastazja WINIGER-LABUDA (dir.), *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève*, 2, Berne, 2001, p.35.

82 ACO, GG40, fol.169.

83 AEG, Pièces historiques, 1701, no 4088.

84 AEFB, Rep.735, fol.9-12 et 75.

Le même jour, le marchand Charles Bontoux qui est lui-même le témoin de Galabin, loue le troisième étage, un petit cabinet situé au quatrième étage, plus une cave, le grenier pour étendre la lessive, contre 32 écus annuels payés à un Français réfugié du Vivarais⁸⁵. L'année suivante, son épouse, Louise Brun, dicte son testament où elle laisse deux écus pour les pauvres français du lieu de son décès⁸⁶. Les parents de Louise avaient, déjà, connu la douloureuse expérience de l'exil en 1686⁸⁷. Après le décès de sa belle-mère en avril 1705, Bontoux touche sept livres pour remboursement des frais des obsèques⁸⁸. En 1709, Bontoux signe encore une procuration pour la somme de 2000 livres à David Volaire⁸⁹.

D'autres se marient avec des compatriotes, dans un premier temps. En septembre 1706, est signé le contrat de mariage entre Adam Volle, de Vallon en Vivarais, et Marguerite Oriol à qui sa mère Madeleine Firmin cède une dot de 65 écus⁹⁰. Les deux futurs époux sont illettrés, situation rare parmi les Orangeois. En août 1707, une autre union se conclut entre Christophe Fermin, fils de notaire, et Jacqueline Fermin, fille d'un droguiste, en présence de sa grand-mère Carlot et du pasteur Aunet, sans indication du montant de la dot⁹¹.

Un contrat d'apprentissage est signé entre l'Orangeois Louis Emeluis Baste et le maître-orfèvre Etienne Chevalier, qui reçoit 100 écus et 20 écus d'«épingles» dans la maison de Louis de Drevon, qui veille sur son protégé en y faisant inclure une clause précise: l'apprenti pourra apprendre le dessin pendant une ou deux heures de liberté quotidienne sans que ce temps de formation soit décompté⁹².

En 1712, Alexandre Bruguière, venu avec son épouse Antoinette Jean et leurs trois enfants, est qualifié de «jardinier orangeois» quand il loue, à Plainpalais, deux jardins, une maison, un verger, un pré et deux vaches à lait pendant trois ans contre 60 écus annuels⁹³. Il peut pratiquer une activité professionnelle semblable à la sienne avant l'exil. Sans la signature de cet acte, sa présence aurait été indécidable dans les archives.

Les Orangeois reconnaissants qui dictent leurs testaments, n'oublient pas de léguer une certaine

somme à l'Hôpital et à la Bourse française. Par exemple, c'est, en 1712, la veuve du bourgeois de Courthézon Jean Magnan, Honorée Deidier, qui lègue cinq écus à l'Hôpital et autant à la Bourse française et dix écus à ceux de la religion réformée de la principauté⁹⁴; en 1734, Jeanne Roussière, «réfugiée en cette ville de longues années», laisse 50 livres aux pauvres de la Bourse⁹⁵; en 1731, Lucrèce de Vesc mentionne 30 livres pour les pauvres de l'Hôpital et 100 livres pour la Bourse française⁹⁶; en 1732, Françoise de Beaucastel, veuve d'Alexandre de Rousset, prévoit 45 livres à partager⁹⁷; cet acte est complété par un codicille⁹⁸ où elle déclare «qu'ayant été portionnée de Messieurs les directeurs de la Bourse Française, elle veut et entend que ses héritiers remboursent toutes les sommes qui lui ont été délivrées»⁹⁹. L'épouse de Charles Reymond de Berguerol, seigneur de Saint-Marcel, Jeanne Vermuyden, octroie 55 livres aux deux institutions caritatives¹⁰⁰. La veuve du pasteur Pineton de Chambrun termine sa vie à Genève, où elle signe différents actes, dont, en 1713, une procuration à l'avocat Brunet pour vendre ses biens dans la principauté, en 1715, la location d'une terre orangeoise et, en 1716, son testament complété par un codicille¹⁰¹.

C'est le hasard des requêtes aux diacres de la Bourse qui permet de voir mentionnés les noms de certains anonymes, tel en 1707, celui de Jean Barre,

85 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 1, fol. 128, 22 mai 1705.

ACO, GG39, fol. 37v.

86 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 2, fol. 66v, 27 janvier 1706.

87 AdV, 2E25/61, fol. 174.

88 AEFB, Rep. 761, fol. 47.

89 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 10, fol. 83, 9 août 1709.

90 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 3, fol. 471, 8 septembre 1706.

91 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 5, fol. 79v, 13 août 1707.

92 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 19, fol. 292, 31 mai 1714.

93 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 15, fol. 82, 8 février 1712.

94 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 15, fol. 253v, 7 mai 1712.

95 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 56, fol. 193, 29 mars 1734.

96 AEG, notaire Daniel et Georges Grosjean, 1731, vol. 1, fol. 2.

97 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 53, fol. 178, 7 octobre 1732.

98 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 55, fol. 48, 30 juillet 1733.

99 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 53, fol. 180v, 7 octobre 1732; AEG, Archives hospitalières, Ka 10, fol. 194, 665.

100 AEG, notaire Jean Fornet, vol. 29, fol. 135v, 14 avril 1705.

101 AEG, notaire Marc Fornet, vol. 18, fol. 240, 25 décembre 1713; vol. 21, fol. 119v, 18 février 1715 vol. 23, fol. 105, 21 mai 1716.

compagnon-menuisier, qui demande de l'aide pour sa femme et son enfant, et obtient un demi-écu en attendant l'enquête des diacres pour décider un complément ou non¹⁰². Esther Galis et sa fille Françoise, femme du voiturier Jean Bernard et chargée de cinq enfants, reçoivent une aide mensuelle¹⁰³. Un autre groupe formé des orphelins, en grande détresse, apparaît avec Jérôme Laugier, orphelin de 15 ans, qui est condamné à l'eau et au pain à cause de « friponnerie »; il touche ensuite un écu pour l'écolage et part finalement pour Lausanne. Un second orphelin de 12 ans, Paul Rostan, dit « palentor », reçoit également un écu mensuel. En 1711, Louis Flachaire, qui a été baptisé catholique en 1694 pendant la période de l'interdiction de la religion réformée, obtient, en raison de sa situation « très misérable », 12 écus et, en plus, une veste, des chaussures neuves, une culotte et des bas. Mathieu Bernard, âgé de 14 ans, sans « aucun secours de ses parents », a perçu, pour « apprendre à tenir les livres », un louis d'or, qui est prélevé dans les cinquante écus de M. de Drevon, plus une casaque, une veste, des chaussures et une culotte¹⁰⁴. Ces notations permettent de percevoir la grande misère de ces pauvres qui ont fait le choix de l'exil. Sans ce type d'archives, leur existence aurait été invisible.

Nouvelle destination : Berlin

L'hospitalité de Genève et des autres cantons suisses a des limites et les Orangeois doivent en 1704 accepter l'offre du roi de Prusse, un des héritiers de Guillaume III, non sans discussion des chefs de famille¹⁰⁵. Une partie des réfugiés rassemblés autour du pasteur refusent de quitter Genève, qui offre l'avantage de la proximité avec leur région natale et la possibilité d'un retour rapide selon l'évolution des relations internationales. Finalement, un groupe de 500 personnes obtient de rester à Genève. Durant l'été 1704, un millier d'Orangeois reprend la route de l'exil en direction de Berlin, où les difficultés linguistiques et climatiques sont bien plus grandes. Le roi de Prusse a créé une commission pour s'occuper d'eux avant même leur arrivée. L'argent anglais permet d'héberger une vingtaine de pauvres dans une Maison de charité. Toute

la comptabilité est assurée par des Orangeois sous la double tutelle du roi de Prusse et de l'ambassadeur d'Angleterre¹⁰⁶. En fait, les réfugiés circulent entre les deux pays et essayent de tirer des avantages des organisations genevoise et berlinoise. Ainsi, en 1705, le cardeur en filoselle, Jean Combes, quitte Berlin avec sa femme et leurs trois garçons pour retourner à Genève¹⁰⁷. En 1706, Etienne Frégier, revenant de Berlin, « incommodé, ce qui l'empêche de travailler à son métier de bas, demande qu'on lui apprenne un autre métier »; il n'obtient qu'un refus et un écu¹⁰⁸. En revanche, la femme d'Etienne Cornan se débrouille mieux, car, le 16 juin 1711, elle annonce son souhait de rejoindre son mari à Berlin, mais le 30 juin elle réside encore à Genève. En juillet, ses deux aînés sont partis et elle touche encore un écu et demi mensuel; le 12 juillet, elle sollicite encore un viatique pour la capitale prussienne et dix écus sont promis et répartis aux étapes de Berne et de Zurich¹⁰⁹. En parallèle, à Berlin, son mari a reçu 10 Reichtalers après lecture d'une lettre de son épouse adressée aux directeurs de la Maison d'Orange¹¹⁰. Les deux époux ont su, habilement, tirer parti de leur séparation et des institutions caritatives propres à leurs deux lieux de résidence!

Conclusion

Ces différents exemples révèlent une intégration à plusieurs vitesses, apparemment plus aisée pour les nobles qui maintiennent, voire améliorent même leur position sociale et financière en partie grâce aux unions. Quant aux artisans, le résultat peut être fort variable. Dans la famille Ressegairre, le père préfère retourner à Orange, tandis que les fils s'installent à

102 AEG, Archives hospitalières, Ka 9, fol. 218.

103 AEG, Archives hospitalières, Ka 9, fol. 437.

104 AEG, Archives hospitalières, Ka 10, fol. 249. ACO, GG 4, fol. 256.

105 Bibliothèque municipale d'Avignon, ms 5287.

106 Françoise MOREIL, « Une arrivée retardée : les Orangeois à Berlin », dans Guido BRAUN, Susanne LACHENICHT, *Hugenotten und deutsche Territorialstaaten*, München, 2007, pp. 85-106.

107 AEFB, Rep. 04-XVII/1, (6/1705).

108 AEG, Archives hospitalières, Ka 10, fol. 48.

109 AEG, Archives hospitalières, Ka 10, fol. 188 et 212.

110 AEFB, Rep. 04-XVIII, 734, fol. 124v, 7 juin 1709.

Genève, où le choix d'une voie professionnelle nouvelle leur assure une promotion inimaginable dans le Midi pour leurs descendants. Par contre, les parents Gabelin reprennent, malgré leur âge, la route de l'Angleterre, puis celle de Berlin. Cette instabilité est tout à fait révélatrice de leur situation de réfugiés¹¹¹. La proximité de la frontière permet des aller-retour pour régler des affaires ou lors de périodes de calme relatif. Ces réfugiés vivent à l'échelle transnationale¹¹².

Par contre, la solidarité confessionnelle fonctionne plutôt bien grâce à la structure caritative de la Bourse française, qui essaie d'amortir les conséquences de ce choix courageux de l'exil, plus particulièrement, pour les nombreuses femmes, les veuves et les orphelins. Au contraire des années de la Révocation, des familles entières sont arrivées et non pas des hommes seuls¹¹³. La présence du pasteur Aunet lors de trois mariages témoigne d'une sociabilité conservée malgré l'exil. L'anecdote du marchand Bougerel montre que les nouvelles s'échangent rapidement entre les deux régions. Malgré leur faible effectif et leur arrivée tardive, les Orangeois ont formé une petite diaspora structurée dans cette Europe du Refuge¹¹⁴.

111 Fred W. FELIX, « Journal de route d'un exilé d'Orange en 1703 », dans *Bulletin de l'Association Suisse pour l'Histoire du Refuge huguenot*, 15, 1993, pp. 6-18; 16, 1994, pp. 6-21.

112 Peu d'Orangeois passent par l'étape de Francfort (refuge-huguenot.ish-lyon.cnrs.fr).

113 Cécile HOLTZ, « La Bourse française de Genève et le Refuge de 1684 à 1686 », *op. cit.*, pp. 441-500.

114 Eckart BIRNSTIEL avec la collaboration de Chrystel BERNAT, *La diaspora des Huguenots. Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Genève, 2001, pp. 16-17; Susanne LACHENICHT, « Les diasporas, nouveaux ouvrages, nouvelles perspectives », dans *Diasporas*, 13, 2008, pp. 53-59; Susanne LACHENICHT, *Hugenotten in Europa und Nordamerika. Migration und Integration in der Frühen Neuzeit*, Frankfurt/Main, New York, 2010.